

# Infos Palestine

Bulletin de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine  
n°24 – Mars/Avril 2009 – 2 €

## Le rapport que l'UE veut cacher

Après un premier rapport en 2004, les chefs de mission européens en poste à Jérusalem ont rédigé en mars 2009 un nouveau rapport sur la politique israélienne à Jérusalem-Est. Dès l'introduction, ceux-ci sont clairs : « des projets israéliens établis de longue date, qui se réalisent aujourd'hui à un rythme accéléré, sont en train de compromettre les perspectives d'une capitale palestinienne à Jérusalem-Est et d'une solution à deux États viable ». Ce rapport, comme le premier, n'a toutefois pas été rendu officiel.

### La position de l'UE sur Jérusalem-Est

Elle est celle de la légalité internationale : « la politique de l'Union européenne sur Jérusalem se fonde sur les principes énoncés par la résolution 242 des Nations unies (qui appelle au « retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés »), affirme le rapport. En conséquence, l'UE n'a jamais reconnu l'annexion de Jérusalem-Est. En 2004, ses membres ont souscrit par ailleurs aux recommandations de l'Avis de la Cour internationale de justice (CIJ), qui déclarait illégale l'édification du Mur.

### Poursuivre activement l'annexion illégale de Jérusalem-Est

Pour les diplomates européens, le but de la politique israélienne est clair : « Israël est, très concrètement, en train de poursuivre activement l'annexion illégale de Jérusalem-Est ».

Dans la vieille ville, la situation connaît une nouvelle aggravation, en raison d'un regain des actions des colons avec le soutien de certains ministères israéliens. Ces actions sont « le signe d'un projet de création d'une continuité entre la ceinture intérieure de colonies et la Vieille Ville ». Mais l'obstacle le plus important est posé par l'extension du bloc de colonies de Maale Adumim, en bordure de Jérusalem-Est. Une fois le Mur construit autour de cette colonie, il existera « une continuité territoriale israélienne entre le bloc de colonies d'Adumim et Jérusalem, coupant en même temps la Cisjordanie en deux et séparant Jérusalem-Est de son arrière pays ». Les diplomates européens mettent en cause la construction du Mur et le système de permis qui l'accompagne : « à mesure que la construction de la barrière progresse, les points de contrôle et le

système de permis imposés aux habitants de la Cisjordanie se fait plus rigoureux ».

L'impact de ces mesures est ressenti dans tous les domaines de la société. L'économie de Jérusalem-Est et des villes périphériques est en déclin, « récemment, du vin de messe produit depuis 125 ans par un monastère catholique de Bethléem n'a pas été autorisé à passer de crainte qu'il ne constitue un risque pour la sécurité » nous apprend le rapport.

### Pratiques discriminatoires

Israël qui considère Jérusalem comme « unifiée » est en charge de la gestion de sa partie Est, or les « secteurs palestiniens de la ville se caractérisent par le mauvais état des routes, peu ou pas de nettoyage des rues, des systèmes limités de traitement des effluents, peu de services publics ». Le rapport n'hésite pas à qualifier cette gestion de « discriminatoire ».

L'augmentation des « démolitions administratives » des maisons palestiniennes pour défaut de permis de construire est aussi un problème urgent. Israël n'a autorisé la construction que sur 12% de Jérusalem-Est, obligeant ses habitants à « adopter malgré eux un comportement illégal ». Les diplomates rappellent que « les démolitions de maisons dans Jérusalem-Est occupée sont illégales au regard du droit international, elles ne sont au service d'aucun projet évident et ont des conséquences humanitaires graves ».

Le rapport complet est disponible sur le site Internet de la Plateforme - [www.plateforme-palestine.org](http://www.plateforme-palestine.org)

### Sommaire :

Bande de Gaza - Le bouclage empêche la reconstruction - **page 2**

Israël - Le verrou au processus de paix - **page 3**

Elections européennes juin 2009 - L'Europe doit agir pour le droit - **page 3**

Après l'attaque israélienne - Justice internationale - **page 4**

## [BANDE DE GAZA-Le bouclage empêche la reconstruction]

Plus de trois mois après la fin de l'attaque israélienne dans la bande de Gaza, la situation est identique à celle qui prévalait en novembre 2008. Le blocus se poursuit et freine la reconstruction des infrastructures détruites par l'attaque israélienne, la plus violente depuis 1967.

### **Au total, seules 10% des entreprises fonctionnent encore**

Pour la première fois depuis janvier 2008, l'armée israélienne a autorisé en février une exportation depuis la bande de Gaza, 50 000 fleurs par le passage de Kerem Shalom. Dans la bande de Gaza, 127 chargements par jour seulement ont pu rentrer en février et 132 en mars, en majorité des produits alimentaires (pour comparaison, en mai 2007, 475 chargements par jour étaient autorisés à passer). Cela reste largement insuffisant alors que les fournitures de base, comme les matériaux de construction, les pièces de rechange pour l'unique centrale électrique du territoire ou pour les infrastructures sanitaires, continuent d'être interdites. Le gaz domestique continue aussi à manquer. Israël a aussi freiné l'entrée de liquidités qui pénalise fortement la population palestinienne.

En conséquence, selon les Nations unies, « les tunnels continuent de servir de « planche de salut » pour la population de Gaza en alimentant le marché en produits interdits d'entrée par Israël ». La reconstruction sera d'autant plus difficile que selon les Nations unies, seules 10% des entreprises fonctionnent encore en raison du blocage et des destructions causées par l'armée israélienne. Celle-ci continue de restreindre l'accès des paysans à leurs terres, dont une grande partie a déjà été détruite entre décembre et janvier 2009. Par ailleurs, les pêcheurs palestiniens ne peuvent maintenant avoir accès qu'à une zone longue de 5,5 kilomètres.

**« A moins d'une augmentation de la capacité et de la réouverture des points de passage, à moins que les matériaux de reconstruction et les produits soient autorisés à rentrer dans la bande de Gaza, il sera impossible d'envisager une quelconque reprise ou reconstruction ».**

**Conclusion de la mission conduite par le président du Parlement européen et le président de l'APEM - Février 2009**

### **La bande de Gaza reste bouclée**

Comme pour les mois précédents, l'entrée et la sortie de la bande de Gaza n'ont été autorisées que dans des cas exceptionnels, en majorité pour des raisons médicales.

L'ONG israélienne Hamoked a révélé une nouvelle procédure adoptée par le gouvernement israélien pour les demandes de sortie depuis la bande de Gaza vers la Cisjordanie. Selon cette procédure « seules les demandes objectivement humanitaires transmises par les autorités palestiniennes à Israël seront examinées ». Trois catégories de la population sont concernées : les patients qui ne peuvent être traités qu'en Cisjordanie, les mineurs de moins de 16 ans et les personnes invalides de plus de 65 ans qui, pour des raisons personnelles, n'ont d'autre choix que de se rendre en Cisjordanie auprès de leurs proches. L'accès des ONG internationales se fait aussi avec difficulté. En mars, la moitié seulement des ONG qui avaient déposé une demande de passage auprès de l'armée israélienne ont pu se rendre dans la bande de Gaza.



Distribution de farine dans Gaza Ville - Janvier 2009 - Source UNRWA

## [ISRAËL-le verrou au processus de paix ]

« *Si vis pacem para bellum - si tu veux la paix prépare toi, à la guerre* », c'est en ces termes qu'Avigdor Lieberman, chef du parti d'extrême droite Israël Beitenou, s'est exprimé dans son premier discours en tant que ministre des Affaires étrangères. Sa nomination à la tête de la diplomatie israélienne et l'arrivée de Benjamin Netanyahou, qui ne reconnaît pas l'Etat palestinien, représentent un retour en arrière important dans le processus de paix.

### Retour à la feuille de route

Seule « la feuille de route » lie à présent le nouveau gouvernement, même si celle-ci, qui prévoyait un Etat palestinien en 2005, a échoué. Le contexte actuel est toutefois extrêmement différent pour pouvoir se fonder à nouveau sur ce document. L'Autorité palestinienne n'a plus aucun pouvoir dans la bande de Gaza, elle a été affaiblie par l'attaque israélienne de décembre et n'a pas pu faire face au morcellement continu de la Cisjordanie. Concernant la colonisation israélienne (principal élément de la « feuille de route »), celle-ci n'a cessé d'augmenter depuis 2003 et principalement pendant le processus d'Annapolis. En outre, le gouvernement israélien prévoit maintenant de doubler le nombre de colons.

### Un excellent moyen de bloquer un processus politique

MM. Néthanyahou et Lieberman estiment que l'Autorité palestinienne doit être la première à mettre ses obligations de la « feuille de route » en pratique (mettre fin à « *la violence sans condition* »). Comme le souligne Gilles Paris du journal Le Monde, la feuille de route ainsi séquencée est « *un excellent moyen de bloquer un processus politique qui ferait exploser la coalition forgée par le nouveau premier ministre* ». La clef du verrou imposé par le nouveau gouvernement israélien peut provenir de la volonté de Barack Obama de poursuivre le processus de paix sans exclure les conclusions du processus d'Annapolis. Récemment, Georges Mitchell, l'émissaire du président américain pour le Proche-Orient a récemment affirmé sa volonté que « *l'initiative arabe fasse partie de l'effort pour aboutir à un Etat palestinien indépendant, souverain* ». Cette initiative adoptée en 2002 et réaffirmée en 2008 propose une paix complète à Israël en échange de son retrait total des territoires occupés en 1967.

## [Elections européennes 2009 - lancement de la campagne « L'Europe doit agir pour le droit »]

*A l'occasion de ces élections, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine interpelle les candidats aux élections européennes sur le rôle de l'Union européenne pour mettre un terme aux violations du droit dans les Territoires palestiniens, notamment en suspendant l'accord d'association entre Israël et l'UE. Elle insiste aussi sur la reprise d'un dialogue avec le Hamas et la mise en place d'une action juridique internationale suite à l'attaque de l'armée israélienne de décembre 2008.*

La tragédie qu'a connue la population palestinienne de la bande de Gaza a démontré aux yeux de l'opinion du monde entier l'urgence du règlement politique de la question palestinienne. Pour une paix juste et durable, il est indispensable de faire valoir une approche basée sur le droit. S'il est un conflit pour lequel l'action de l'Union européenne peut être déterminante, c'est bien le conflit israélo-palestinien. Depuis la ratification en 1999 entre l'UE et Israël d'un vaste accord de partenariat (Accord d'association), la situation dans les Territoires palestiniens, en raison de la colonisation et de l'occupation israélienne, n'a fait que s'aggraver. Cette démarche, qui sera relayée partout en France sur la base d'un questionnaire et d'un argumentaire adressés aux candidats, est la réponse à une attente réelle de la part de

nombreux citoyens européens qui se sont fortement mobilisés contre la guerre dans la bande de Gaza. Il est temps que l'Europe agisse pour le droit. → Le questionnaire et l'argumentaire sont disponibles sur le site Internet de la Plateforme.



## [Après l'attaque israélienne-Justice internationale]

*L'attaque israélienne dans la bande de Gaza a entraîné plusieurs initiatives qui ont pour but de déterminer les violations commises par l'armée israélienne et d'en juger les responsables. Tour d'horizon.*

### **Deux missions d'enquête internationales des Nations unies**

Durant sa visite dans la bande de Gaza et suite aux destructions de plusieurs bâtiments des Nations unies, le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki Moon, avait réclamé que les responsables des bombardements israéliens devaient « rendre des comptes devant les instances judiciaires ». Une commission (Gaza Board of Inquiry) mise en place par le Secrétaire général a enquêté en mars sur un « nombre spécifique d'incidents qui ont touché le personnel et les bâtiments des Nations unies ». Début avril, le Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies a donné mandat à Richard Goldstone, ancien procureur en chef des tribunaux internationaux pour l'ancienne Yougoslavie et le Rwanda, pour mener une mission d'enquête internationale concernant les violations « par toutes les parties » des droits de l'Homme et du droit humanitaire pendant l'attaque israélienne de décembre 2008. Au-delà de l'importance morale et politique des conclusions de ces enquêtes, celles-ci peuvent servir de base à des plaintes devant des juridictions nationales au titre de la compétence universelle.

### **Quelle justice pénale internationale ?**

A Oslo, le parquet général de Norvège a invoqué ce principe pour annoncer le 22 avril qu'il examinerait une plainte déposée par un groupe d'avocats accusant les dirigeants israéliens de crimes de guerre dans la bande de Gaza. Récemment l'Autorité palestinienne vient de reconnaître la compétence de la Cour pénale internationale afin d'ouvrir, le cas échéant, une enquête sur les possibles crimes commis par l'armée israélienne. La Cour devra donc répondre d'abord sur l'aspect étatique de l'Autorité palestinienne. « Nous évaluons le sujet, nous sommes dans une phase d'analyse. Je n'ai pas encore décidé si nous lancerons des investigations, mais il y a une possibilité que cela arrive » a déclaré le procureur Luis Moreno Ocampo. .

### **La société civile est elle aussi en action**

Au niveau palestinien, le Palestinian Centre for Human Rights (PCHR) instruit 25 dossiers constitutifs de « crimes de guerre ». Le PCHR est en contact avec plusieurs pays européens pour présenter une plainte devant des tribunaux internationaux au titre de la compétence universelle. Au niveau israélien, 11 ONG de défense des droits de l'Homme ont interpellé le ministre de la Justice israélien sur la nécessité de mettre en place un organisme d'enquête indépendant de la justice militaire. Récemment l'ONG Human Rights Watch a dénoncé les résultats de l'enquête interne de l'armée israélienne sur l'action de ses soldats : « Ces conclusions sont une apparente tentative de dissimuler des violations des lois de la guerre par les forces israéliennes à Gaza. Seule une enquête impartiale est susceptible d'apporter une mesure de réparation vis-à-vis des victimes ».

En France, l'Association France Palestine Solidarité vient de lancer une pétition internationale afin que « l'Assemblée générale des Nations unies utilise son pouvoir de créer des organes subsidiaires pour mettre sur pied un Tribunal pénal ad hoc ». Enfin, au niveau international, sous le parrainage d'une centaine de personnalités internationalement reconnues (Boutros Boutros-Ghali, Stéphane Hessel, Georges Corm...), le *Tribunal Russell sur la Palestine* a été créé en mars 2009 à Bruxelles. Il s'inspire du premier tribunal d'opinion, créé en 1996, par Jean-Paul Sartre et Bertrand Russell pour juger les crimes de guerre commis au Vietnam.

### **PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE**

14, passage Dubail – 75010 Paris – Tél : 33 1 40 36 41 46  
E-mail : [contact@plateforme-palestine.org](mailto:contact@plateforme-palestine.org) – [www.plateforme-palestine.org](http://www.plateforme-palestine.org)

Directeur de publication : Bernard Ravenel  
Comité de rédaction : Maxime Guimberteau, Bernard Ravenel, AFPS, CCFD, Cedetim, Cimade, Gref, LDH.

*La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un regroupement de 40 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestiniens et israéliens. La Plateforme œuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens. Le bulletin de la Plateforme est réalisé grâce au soutien du Ministère des Affaires étrangères et du Secours Catholique-Caritas France.*

**MEMBRES :** AITEC, AFPS (Association France-Palestine solidarité), Association des villes françaises jumelées avec des camps de réfugiés palestiniens, CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), CBSP (Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens, Cedetim (Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale), CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active), CICUP (Collectif interuniversitaire pour la coopération avec les universités palestiniennes), CIMADE, Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, CVPR-PO (Comité de vigilance pour une paix réelle au Proche-Orient), Enfants du Monde-Droits de l'Homme, Enfants Réfugiés du Monde, Fédération Artisans du Monde, Génération Palestine, FSGT, GREF (Groupement des retraités éducateurs sans frontières), Ligue des Droits de l'Homme, MIR (Mouvement International de la Réconciliation), le Mouvement de la Paix, MRAP, Palestine 33, Pax Christi, Secours Catholique-Caritas France, SIDI (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement), Terre des Hommes France, UJFP (Union juive française pour la Paix). **MEMBRES OBSERVATEURS :** ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Afran Saurel, Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Amnesty International, Association « Pour Jérusalem », Collectif judéo-arabe et citoyen pour la paix – Strasbourg, Coordination Sud, CRID, Francas, GAIC (Groupe d'amitiés islamo-chrétienne), Handicap International, Médecins du Monde, RITIMO, Tiens voilà encore autre chose.